

PROJET D'AMENAGEMENT PAUL VALERY - PARIS 12^{EME}**COMPTE RENDU DE L'ATELIER « ESPACES PUBLICS ET FORMES URBAINES »**

Mercredi 17 février 2016 de 19h à 21h
Centre d'animation Maurice Ravel

Sommaire :

1. Informations sur le projet d'aménagement
2. Sensibilisation aux formes urbaines
3. Questions/réponses sur les éléments de projet
4. Echanges et propositions sur les flux, la programmation des rez-de-chaussée et les espaces publics



Vingt-cinq personnes participent à l'atelier. La plupart sont des habitants du quartier, quelques-uns sont des enseignants de la cité scolaire Paul Valéry.

Sont également présents :

- Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^{ème} arrondissement,
- Richard BOUIGUE, adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement en charge de l'urbanisme,
- Régis PETILLOT, adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement en charge de la démocratie locale ;
- Florence VELIN, direction de l'urbanisme de Paris,
- Frédéric BOURGADE, direction de la jeunesse et des sports de Paris,
- Bertrand DE TCHAGUINE, direction des affaires scolaires de Paris ;
- Patrick BEN SOUSSAN, architecte maître d'œuvre urbain de l'agence Quintet,
- Damien BILLOT, paysagiste de l'agence SLG ;
- Pierre-Antoine TIERCELIN et Léa GOLFIER, agence Ville Ouverte en charge de la concertation.

Le présent compte rendu est établi par Ville Ouverte. Il synthétise la présentation du projet d'aménagement en plénière ainsi que les échanges et les propositions des groupes en tables rondes de façon thématique.

La réunion est introduite par Mme BARATTI-ELBAZ, maire du 12^{ème} arrondissement.

Après une présentation du projet et un temps de questions-réponses, les participants ont travaillé en tables rondes autour d'un grand plan du projet.

1. INFORMATIONS SUR LE PROJET PAUL VALÉRY

La reconstruction du lycée portée par la Région Ile-de-France n'est pas un sujet de l'atelier de concertation du 17 février 2016 à l'initiative de la Mairie de Paris. Le projet de l'architecte Alain GIGNOUX choisi par la Région Ile-de-France est présenté aux participants à titre de rappel.

Les enjeux du projet urbain – Florence VELIN, Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris



Reconstituer les équipements scolaires : lycée, collège



Créer un maillage viaire et prolonger la promenade plantée



Compléter l'offre en équipements publics : création d'une crèche et d'une école polyvalente



Réaliser de l'ordre de 20 000m² de SDP (surface de plancher) de logements diversifiés : 60% de logements sociaux dont des logements étudiants, 20% de logements intermédiaires et 20 % de logements libres

Mme BARATTI-ELBAZ précise qu'à l'échelle parisienne la municipalité essaie de rééquilibrer la répartition des logements sociaux entre l'Est et l'Ouest. Le 12^{ème} arrondissement n'est pas déficitaire en logements sociaux donc Mme BARATTI-ELBAZ a demandé à la Maire de Paris de créer spécifiquement des logements étudiants dans le projet Paul Valéry, notamment en prévision de l'ouverture d'un pôle universitaire à Nation, ce qui pourrait faire partie du plan de logements étudiants de Paris.

Les principes d'aménagement – Patrick BEN SOUSSAN, Architecte maître d'œuvre, agence Quintet

Le projet d'aménagement propose un **maillage** viaire pour desservir les nouveaux îlots et les insérer pleinement dans leur environnement. Le cœur d'îlot sera desservi par une voie nouvelle depuis le boulevard Soult et la rue de la Nouvelle Calédonie qui permettra un accès fluide aux équipements scolaires.

La visibilité et l'animation d'espaces publics connectés au Boulevard Soult seront favorisées par ce nouveau tracé viaire. Une voie promenade protégée du bruit du périphérique reliera la promenade plantée à l'avenue du Général Messimy par l'intérieur du site.

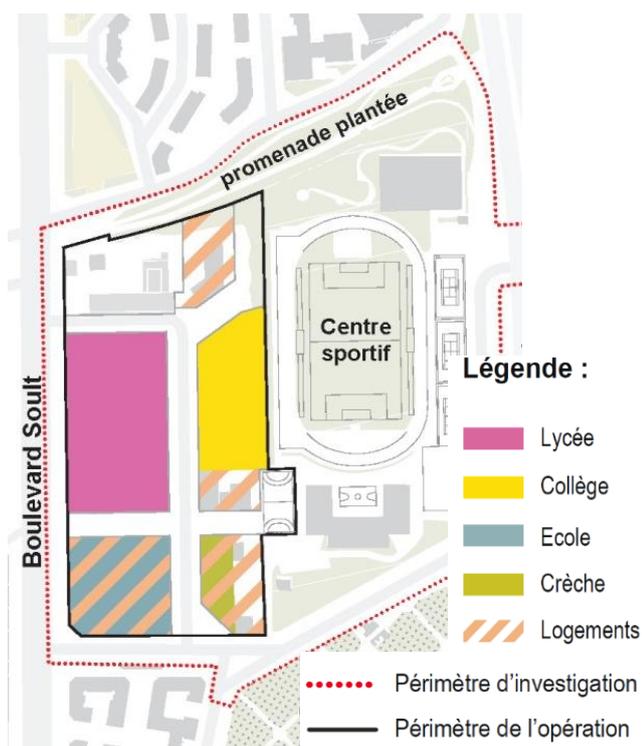
Les circulations douces font partie intégrante du projet et une attention particulière est portée aux flux d'élèves générés par les établissements scolaires, dans l'objectif d'un quartier sûr et apaisé.

Le renforcement des continuités écologiques s'appuiera sur les masses arborées existantes et la proximité de la promenade plantée.

Diversifier la programmation

La répartition des éléments de programme sur le site (équipements, logements, activités) est proposée avec une option préférentielle qui place le collège, le long du stade, sur la voie nouvelle. Cette répartition permet une distinction claire entre les programmes du collège et du lycée de par leur insertion urbaine et une meilleure répartition des flux d'élèves respectifs.

Le collège s'inscrit dans la continuité du cadre paysager de la promenade plantée tandis qu'un front bâti mixte se compose sur le Boulevard Soult avec des logements et la possibilité d'implanter du commerce en rez-de-chaussée.



2. SENSIBILISATION AUX FORMES URBAINES

Patrick BEN SOUSSAN - Quintet architecture et Pierre-Antoine TIERCELIN - Ville Ouverte

La présentation de 3 variantes de volumétrie indicative et de la maquette du projet à l'échelle 1/500^{ème} permet d'aborder les formes urbaines et l'insertion de l'îlot dans le futur quartier.

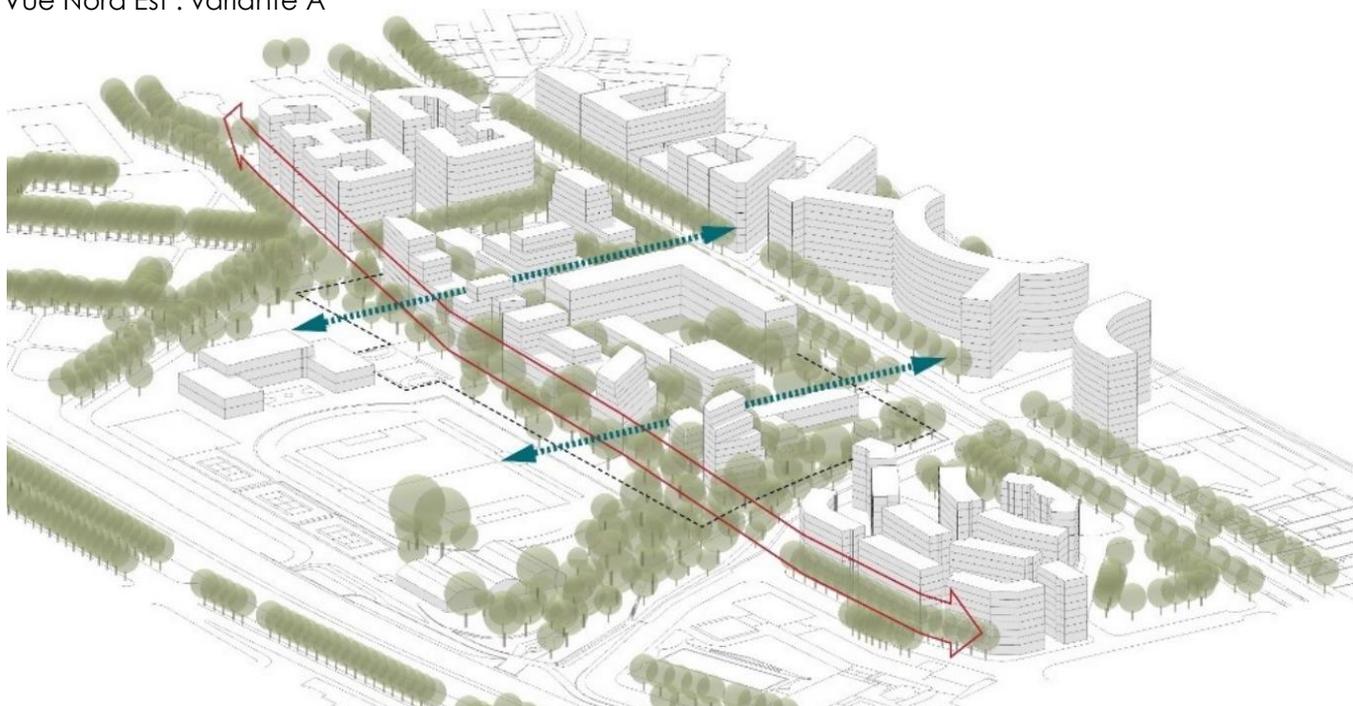
L'îlot sera traversé par des percées visuelles créant une ouverture à partir du Boulevard Soult. Les grandes lignes des bâtiments viendront structurer l'îlot en s'appuyant sur la continuité urbaine existante de l'avenue Maurice Ravel au Nord à l'avenue du Général Messimy au Sud.

Le long du stade, une épaisseur joue le rôle de transition entre le stade et les premiers bâtiments du collège, de la crèche et les logements. La préservation des arbres est favorisée dans l'implantation des bâtiments.

La composition urbaine s'appuie sur un équilibre fin entre les porosités et les discontinuités du bâti pour créer des percées visuelles, et maintenir l'équilibre du projet en termes de masses bâties.

Un îlot assez important s'insère entre le nouveau lycée et la rue de la Nouvelle Calédonie, en vis-à-vis des HBM. Les hauteurs des bâtiments seront comparables à celles des HBM avec des retraits et des percées qui restent à affiner.

Vue Nord Est : variante A



Les 3 variantes présentées en atelier sont disponibles sur le support de présentation téléchargeable sur paris.fr

3. QUESTIONS-REponses SUR LES ELEMENTS DE PROJET

Formes urbaines, architecture et densité

« Il faut créer des immeubles élégants, avec de l'allure comme la résidence Bel Air, quelque chose de beau ! »

Des précisions ont été demandées concernant la hauteur des immeubles. La notion de densité est interrogée par plusieurs habitants qui s'inquiètent qu'un seul bâtiment lycée-collège soit remplacé par plusieurs bâtiments scolaires et des logements. Un participant souhaite savoir si le site est en pente et comment le projet sera adapté si c'est le cas. Une participante attire l'attention sur la luminosité dans le nouveau collège en questionnant l'orientation de ce nouveau bâtiment.

Eléments de réponses apportées par les intervenants

Patrick BEN SOUSSAN. Les immeubles de logement auront une hauteur comparable à celles des HBM, pour être cohérent et régulier avec la hauteur des immeubles de part et d'autre du site. L'école pourra faire de 2 à 3 étages, selon le type d'école qui sera défini. L'implantation de l'école sur l'îlot Sud-Ouest (îlot C) aura pour objectif la conservation des arbres, qui pourront être intégrés à la cour, et l'ensoleillement du bâti. Par ailleurs, il existe déjà des projets à Paris où des écoles sont surmontées par des logements, ce qui pourra être envisagé sur cet îlot.



Dans la composition urbaine du site, la hauteur et les formes des différents immeubles seront étudiées pour conserver la luminosité dans chaque bâtiment, en lien avec la largeur de la voirie qui créera une percée favorisant l'ensoleillement des façades.

Le stade est plus bas que le Boulevard Sout donc un faible dénivelé de 2 ou 3 m apparaît sur le site. Les bâtiments se placeront par rapport au Boulevard et les espaces publics absorberont le nivellement.

Catherine BARATTI-ELBAZ. Le bâtiment du collège est orienté au Sud pour accueillir un maximum de lumière. La partie Est du lycée sera l'internat, qui est un bâtiment plus bas, ce qui permettra de conserver une grande luminosité pour le collège.

Pierre-Antoine TIERCELIN. Afin de donner une échelle de référence, le site du projet est comparé à ses voisins : les HBM au Nord constituent 23 200m² de SDP et les HBM au Sud 23 500m². Le projet Paul Valéry n'en comptera que 20 000m², dans une parcelle aérée par des voies nouvelles, des cours et des espaces publics. Le nombre de logements créés dépendra de la typologie des logements (familiaux, étudiants,...), qui n'est pas encore arrêtée à ce stade du projet.

Richard BOUIGUE. La municipalité s'appuie sur l'existant pour chercher à ne pas reproduire d'erreur dans les nouveaux projets, en créant des immeubles moins hauts lorsque cela s'avère nécessaire pour rééquilibrer les formes urbaines.

Equipements scolaires

« Que deviendra la cuisine ? Elle est surdimensionnée aujourd'hui... »

Plusieurs participants se demandent si l'école sera un nouvel établissement ou le remplacement d'une autre école du quartier. D'autres personnes soulèvent la question de la carte scolaire et du choix des familles affectées à cette école.

Des précisions sont demandées concernant l'articulation des bâtiments du collège et du lycée (quelles entrées ? combien d'accès ?) et la gestion de la restauration. La question des accès entre le collège et les équipements sportifs est également soulevée.

Eléments de réponses apportés par les intervenants

Catherine BARATTI-ELBAZ. Une nouvelle école sera créée, en adéquation avec les besoins du quartier. Il n'est pas encore défini si ce sera une école maternelle, élémentaire ou une école polyvalente. Cette école sera notamment destinée aux familles qui habiteront les nouveaux logements du projet, la sectorisation précise sera actée ultérieurement.

A l'ouverture du nouveau lycée en 2019, la restauration sera assurée comme elle l'est actuellement. Le lycée gardera son autonomie tandis que le département de Paris assurera la gestion de la restauration de l'école et probablement celle du collège. A terme, les collectivités réfléchissent à la manière d'assurer une restauration de qualité, éventuellement en divisant la cuisine centrale. Le collège devra discuter en Conseil d'Administration des possibilités de restauration à envisager.

Patrick BEN SOUSSAN. Le collège et le lycée seront deux bâtiments distincts avec des entrées séparées. L'entrée du lycée se fera au sud du bâtiment, dans l'angle entre le Boulevard Sault et une nouvelle voie perpendiculaire. L'entrée du collège n'est pas encore déterminée et le travail en atelier pourra justement mettre en avant un accès adéquat au regard des flux dans le quartier. La cour du collège est prévue en bordure de stade pour bénéficier d'espaces ouverts, préserver et intégrer les grands arbres existants.

L'accès au stade est à envisager en fonction de la vocation des espaces publics entre les bâtiments et des cheminements que l'on souhaite favoriser. Le stade nécessite des mesures de gardiennage et de sécurité, donc la multiplication des accès et des plages d'ouverture n'est pas souhaitée.

Espaces verts et espaces publics

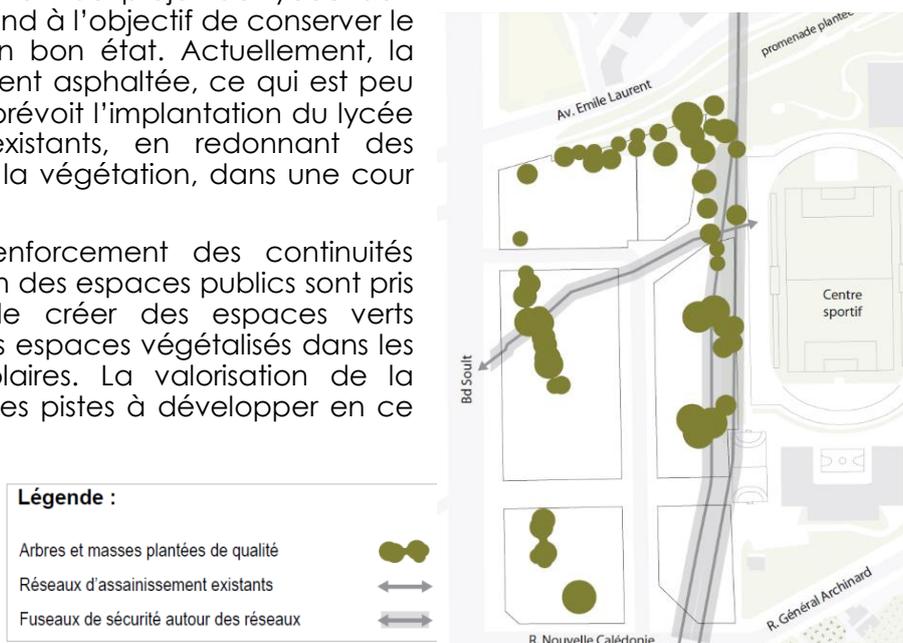
Certains participants ont l'impression que le projet du lycée va réduire la surface d'espaces verts. Un groupe de personne propose d'élargir la gamme des espèces plantées en citant érables, charmes et frênes.

Eléments de réponses apportées par les intervenants

Catherine BARATTI-ELBAZ. Le choix du projet de lycée de l'architecte Alain Gignoux répond à l'objectif de conserver le maximum d'arbres qui sont en bon état. Actuellement, la cour du lycée est majoritairement asphaltée, ce qui est peu visible de l'extérieur. Le projet prévoit l'implantation du lycée autour des grands arbres existants, en redonnant des espaces perméables avec de la végétation, dans une cour centrale.

Dans le projet urbain, le renforcement des continuités écologiques et la végétalisation des espaces publics sont pris en compte. L'objectif est de créer des espaces verts accessibles à tous, au-delà des espaces végétalisés dans les cours des établissements scolaires. La valorisation de la promenade plantée est une des pistes à développer en ce sens.

Plan des masses arborées conservées



4. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET PROPOSITIONS EN TABLES RONDES

Cheminements et circulation

Un quartier favorisant les mobilités douces

Les participants se prononcent majoritairement en faveur d'un quartier piéton, avec un minimum de circulation motorisée possible. Une zone de rencontre est souhaitée pour certains, tandis que d'autres veulent aller jusqu'à une aire piétonne où seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne et les véhicules de secours sont autorisés. M. Ben Soussan, maître d'œuvre urbain, et M. Petrix, de la direction de la voirie rappellent que des flux utilitaires liés aux livraisons, à la desserte de la cuisine centrale et des accès de sécurité seront à prévoir quel que soit le type de zone privilégiée.



Certains parents posent la question de la possibilité de déposer les enfants à l'école en voiture. Frédéric Bourgade, de la Direction de la Jeunesse et des Sports, précise qu'il est préférable de prévoir une zone de dépose minute plutôt que de subir des stationnements en double file.

Des stationnements cyclistes et des places de livraison sont nécessaires au fonctionnement du quartier. En revanche, pour une majorité des participants, le stationnement des voitures au sein du quartier n'est pas souhaitable. Certains rappellent néanmoins que l'arrivée de nouveaux habitants dans un quartier où le stationnement est déjà saturé pose question et qu'il faudrait prévoir des parkings pour les immeubles de logements.

Une passerelle au-dessus de la promenade plantée

La majorité des participants se rejoint sur l'idée de créer une passerelle au-dessus de la coulée verte pour rejoindre l'Avenue Emile Laurent depuis le nouveau quartier. L'accès à la piscine, au centre d'animation Maurice Ravel et au CISP en serait facilité. Cela

« Pour aller à la piscine avec les élèves on doit faire tout le tour, c'est pas sécurisant ! »

créerait des continuités Nord-Sud et sécuriserait les cheminements des élèves susceptibles de rejoindre ce pôle d'équipement ou les HBM.

L'importance des continuités cyclables est pointée, pour assurer des cheminements pratiques et sécurisants. Les habitants mettent en avant l'intérêt d'un axe cyclable de la Porte Dorée à la Porte de Vincennes par une voie parallèle au Boulevard Sault, plus calme et sécurisée.

Des difficultés de circulation cycliste sur le Boulevard Sault sont mises en avant. Pour un cycliste circulant du Nord-Sud, il faut faire un décroché après l'avenue du Sahel pour rejoindre une double bande cyclable le long du lycée. Ce décroché est très peu respecté et les cyclistes descendent alors le Boulevard Sault en empruntant le trottoir et ils prennent de la vitesse en raison de la pente. Cela entraîne des situations dangereuses pour les piétons qui sortent des immeubles. La bande cyclable qui se situe devant le lycée est quant à elle inutilisable car les lycéens attendent devant le lycée et occupent le trottoir et la piste cyclable.



Déplacer l'entrée du stade et augmenter son ouverture vers le quartier

La concentration des équipements scolaires dans le quartier amène les participants à porter une attention particulière à la circulation des élèves. La situation existante est d'abord évoquée, où les cheminements assez longs qui sont imposés aux élèves des écoles du quartier pour rejoindre le stade sont déplorés. La création de nouvelles voies perpendiculaires au Boulevard Soult tendrait à favoriser un déplacement de l'accès du stade. L'entrée pourrait se faire sur la partie Ouest, au niveau de la nouvelle voie V5 plutôt qu'au Sud comme c'est le cas actuellement. Ceci permettrait un accès rapide à cet équipement depuis le lycée, le collège et l'école. Une entrée du stade pourrait aussi être créée au nord, à proximité de la coulée verte et de l'espace de street workout proposé par des participants.

Les services de la Ville de Paris ne peuvent néanmoins pas se prononcer pour l'instant sur la possibilité de déplacer ou de dédoubler l'entrée du stade.

Renforcer les pratiques sportives et créer un espace vert entre le stade et la promenade plantée

« Quand on veut jouer au stade, c'est toujours fermé ou réservé, même le week-end ! »

Améliorer l'ouverture des équipements sportifs est une demande des habitants. Plusieurs personnes ont interrogé la Ville sur la possibilité d'élargir les horaires et les jours d'ouverture du stade, pour que le grand public puisse en bénéficier, en plus des créneaux réservés aux associations et aux établissements

scolaires. Le stade doit être gardienné donc l'élargissement des créneaux nécessite une adaptation de la gestion de l'équipement par la Ville de Paris qui ne peut se prononcer pour l'instant.

La création d'un véritable espace vert entre la promenade plantée et le pourtour Nord du stade est plébiscitée par les participants. Espace de végétation, il serait aussi un passage privilégié, un cheminement vers la coulée verte et le Nord du quartier. L'installation d'une zone de street workout dans cet espace pourrait répondre à la demande d'activités sportives en libre accès. Situé dans un espace végétalisé et en retrait de l'avenue Emile Laurent, cette zone conviendrait à la pratique sportive et contribuerait à générer des flux et de l'animation dans cette partie du site.

Programmation des rez-de-chaussée

Des activités génératrices de vie de quartier et en adéquation avec la proximité d'établissements scolaires

Au cours de leur réflexion autour du plan, les groupes ont souvent recherché une cohérence entre la programmation des rez-de-chaussée et la présence des équipements scolaires. La majorité des participants a ainsi proposé la création d'une bibliothèque, d'une médiathèque ou d'une ludothèque. Son emplacement pourrait être au fond du site sur l'îlot D ou en façade sur le Boulevard Soult.

La première option consiste à installer cet équipement en rez-de-chaussée de l'îlot D, qui se trouve à proximité du collège et sera potentiellement entouré d'un espace vert. Ceci permettrait aux élèves d'avoir un lieu où ils peuvent étudier, se reposer ou patienter avant d'aller à des activités extra scolaires au centre d'animation Ravel. Certains habitants ont proposé d'y ajouter aussi un cinéma d'arts et essais pour développer l'offre culturelle du quartier.

Un autre groupe a proposé de créer cet équipement culturel sur le Boulevard Soult pour bénéficier d'une plus grande visibilité.

Quelques habitants ont insisté sur l'idée d'élargir les horaires d'ouverture d'un tel équipement, notamment le soir et le week-end, pour générer des flux jusqu'au fond du site. Créer de l'activité et attirer des usagers à différents horaires permettrait de créer une présence sécurisante aux abords du collège.

Les différentes propositions se rejoignent dans l'idée de créer un équipement culturel ouvert sur le quartier, qui pourrait être un lieu central proposant des activités ou des événements fédérateurs pour le quartier. En ce sens, une salle polyvalente pourrait aussi être créée.

A l'exception des établissements scolaires et de petite-enfance, la création d'un nouvel équipement public n'est pas prévue par la Ville de Paris dans le projet.

Un nouveau restaurant

« On aimerait un restaurant indépendant, pas une chaîne ! »

L'idée d'un restaurant est exprimée et deux emplacements sont évoqués pour celui-ci. Situé face à la crèche en cœur d'îlot, le restaurant pourrait avoir une terrasse sur la nouvelle voie V5 et profiter des flux internes tout en restant en retrait du Boulevard Soult. L'autre option consisterait à placer le restaurant à proximité de la promenade plantée, en rez-de-chaussée de l'îlot D dans un cadre plus vert.

Une incertitude sur la pertinence de l'implantation de commerces de bouche

Il ressort des discussions plusieurs avis sur l'implantation de commerces de bouche sur le site. Certains participants qui résident depuis longtemps dans le quartier rapportent l'état assez précaire des commerces actuels qui peinent à avoir une clientèle suffisante. Une étude plus fine, en fonction des nouveaux habitants générés par le projet permettrait de justifier ou non l'implantation de nouveaux commerces. Une « halle de marché permanente » est une proposition pour compléter l'offre existante (Franprix Boulevard Soult) et attirer une clientèle plus large.

Des locaux professionnels

Les rez-de-chaussée des bâtiments donnant sur le Boulevard Soult pourraient être dédiés à des locaux professionnels. Des espaces pour des professions libérales (comptable, architecte, ...) ou des cabinets médicaux pourraient y être installés, en veillant à ce qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des espaces publics favorisant la vie de quartier

« Il faut des lieux où on peut s'arrêter, rencontrer des gens : square, jardins partagés, bancs.. »

La notion de vie de quartier est au cœur des réflexions sur l'espace public, en cherchant à créer des activités et des espaces propices à la rencontre. La majorité des participants souhaite valoriser la dimension sociale des espaces publics. Cela se traduit par l'idée de limiter les flux de voitures et de donner de l'importance aux espaces piétonniers et aux espaces verts. Les participants ont été

nombreux à souhaiter que des bancs soient installés le long des voies. D'autres participants ont suggéré des tables de ping-pong et des tables pour pique-niquer.

La création d'un square avec un espace de jeux et de rencontre pour les familles à la sortie de l'école ou à proximité de l'entrée actuelle du stade est proposée. Celui-ci se trouverait dans une zone plutôt protégée, en cœur d'îlot. Le square Van Vollenhoven, situé à l'intérieur de bâtiments HBM donnant sur le Boulevard des Maréchaux près de la Porte Dorée est cité en exemple.

La végétalisation des espaces et la demande d'un jardin partagé

Les participants ont plébiscité la végétalisation des espaces publics. Il est souhaité que la voirie soit la plus verte possible tout en étant praticable. La place Antoine Furetière pourrait être réaménagée et devenir un espace vert ou un jardin partagé pour l'école et les associations de riverains.

Un groupe de participants propose de végétaliser le cimetière de St Mandé et le rendre accessible pour le traverser ou comme un espace de balade. Rendre le cimetière traversant, notamment pour les vélos, pourrait permettre de créer des liens avec Saint-Mandé. Les murs du cimetière ont suscité des propositions d'aménagement : des arbres fruitiers pourraient y être plantés ou bien ils pourraient accueillir un mur d'expression pour des « graffs ».



Un parcours artistique depuis la porte Dorée

« Ce parcours pourrait être animé et ponctué d'événements comme des festivals d'arts de rue pour le faire vivre ! »

Une participante propose de créer un parcours artistique, comme un « musée en plein air » depuis la Porte Dorée jusqu'au nouveau quartier ou jusqu'à la Porte de Vincennes.

Remarques complémentaires

Quelques participants ont exprimé leur mécontentement face au projet lors du travail en tables-rondes. Ils ont interrogé la Ville de Paris sur la nécessité de densifier cet îlot alors que selon eux leur quartier fonctionne bien tel qu'il est actuellement. Ils ont également fait remarquer qu'ils ont eu peu d'informations sur le projet et qu'ils n'ont pas reçu de tract explicatif en boîte aux lettres contrairement à d'autres riverains.

Le boulevard périphérique est très visible et les habitants l'entendent beaucoup. Un participant demande un mur anti-bruit végétalisé, en prenant l'exemple du mur anti bruit côté Saint Mandé. Concernant le périphérique, la pollution est également évoquée avec une interrogation sur la possibilité de couvrir les terrains de tennis le long du périphérique pour réduire les nuisances subies par les joueurs.

Les participants soulèvent la problématique de la gestion des allées et venues des élèves aux abords des établissements scolaires. Ces derniers ont l'habitude d'attendre devant les établissements, de discuter en dehors des heures de cours donc la création de parvis pourrait sécuriser leur présence. Certains participants précisent néanmoins que le personnel éducatif invite les élèves à ne pas rester devant les établissements et que l'absence de parvis est peut-être volontaire pour éviter les attroupements.

Un participant s'inquiète de savoir quel est le programme du collège et souhaite que la communication entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre la communauté éducative soit renforcée (enseignants, personnels, parents d'élèves).

CONCLUSION ET CLOTURE DE L'ATELIER

M. BOUIGUE remercie les participants et leur donne rendez-vous pour la réunion publique du **mercredi 6 avril à 19h au centre d'animation Maurice Ravel**.

Le registre de la concertation (registre papier en mairie du 12^{ème} arrondissement ou registre numérique à l'adresse registre@projetpaulvalery.fr) ainsi que l'exposition du projet sur les grilles du lycée seront visibles jusqu'au 14 avril 2016.

ANNEXE : SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE DES ÉCHANGES

Table 1

